SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n°750 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* lors de l'assemblée ordinaire du 1er septembre 2026.

Le règlement a pour objet de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité, afin d'assurer la protection du réseau routier, sa pérennité, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), le 9 novembre 2026.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : https://www.sddb.ca/.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 12 NOVEMBRE 2026

Tania Paquet Ducharme
Greffière et greffière-trésorière adjointe